#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 05 juin 2020

<u>Présent(e)s</u>: Marie Christine CUTURIER, Maire; Yves PERRET -Marie-Paule GEOFFRAY- Madeleine

VINCENT-FALQUET - Alexandre FETAS - Johanna MARION - Pierrette JAILLET

Absente excusée: Marielle FORESTIER donne pouvoir à Madeleine VINCENT-FALQUET

**Absent**: Philippe MARVIE

Secrétaire de séance : Pierrette JAILLET

Ouverture de la séance à 20h00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

#### Le Conseil municipal passe à l'Ordre du jour :

# 1) Durée d'amortissement des fonds de concours versés à la Communauté de communes pour les travaux de voirie

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune participe au financement des travaux de voirie, réalisés la Communauté de communes, sous la forme d'un versement de fonds de concours à hauteur de 10 % du montant des travaux réalisés (conformément aux mécanismes de solidarité adoptés lors du Conseil Communautaire du 21 décembre 2016 et du 17 octobre 2019).

Cette subvention est imputée en section d'investissement, au compte 2041582 « subventions d'équipement versées ». L'amortissement de ces subventions est obligatoire pour toutes les collectivités, dès l'année qui suit leur comptabilisation, sur une durée maximale de 15 ans.

Au regard du montant de ces fonds de concours et de la nature des travaux, il est proposé d'amortir ces fonds de concours sur une durée de 5 ans.

#### Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** d'amortir les fonds de concours imputés au compte 2041582 « subventions d'équipement versées pour bâtiments et installations » sur une durée de 5 ans.

## 2) Approbation du budget primitif 2020 – budget principal

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 du budget principal. Avec la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2019, le budget primitif 2020 est présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 441.838,00 € et à l'équilibre en section d'investissement à hauteur de 398.552,00 €.

#### Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve**, au niveau du chapitre et sans opération d'équipement, le Budget Primitif 2020 du budget principal, présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 441.838,00 € et en section d'investissement à hauteur de 398.552,00 €.

#### 3) Approbation du budget primitif 2020 – budget annexe « Eau et Assainissement »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 du budget annexe « Eau et Assainissement ». Avec la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2019, le budget primitif 2020 est présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 248.569,94 € et à l'équilibre en section d'investissement à hauteur de 1.781.520,82 €.



### Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve**, au niveau du chapitre et sans opération d'équipement, le Budget Primitif 2020 du budget annexe « Eau et Assainissement », présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 248.569,94€ et en section d'investissement à hauteur de 1.781.520,82€.

## 4) Location de l'appartement type T4 – bâtiment de la mairie

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement de type T4 de 89 m², situé au 1er étage du bâtiment de la mairie, est libre depuis le 15 avril 2020 et le départ du précédent locataire.

Le nouveau contrat de location pourra être consenti pour une durée de six ans renouvelables, au prix de 504,13 € hors charge, équivalent au montant du loyer consenti aux précédents locataires.

#### Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à conclure un contrat de location pour le logement de type T4 de 89 m² situé au 1er étage du bâtiment de la mairie, pour une durée de 6 ans renouvelable tacitement ;
- **Précise** que le montant du loyer mensuel est fixé à 504,13 €, payable à chaque début de mois, et précise qu'il sera révisé à chaque anniversaire du bail sur la base de l'indice de référence des loyers du premier trimestre 2020 fixé par l'INSEE à 130,57;
- **Précise** qu'il sera exigé un dépôt de garantie d'un montant de 504,13 € correspondant à un mois de loyer ainsi qu'un acte de caution solidaire ;

## 5) Participation financière à l'Assainissement Collectif : Coût du raccordement (PFAC) à l'assainissement collectif et montant de la taxe

d'assainissement pour la part fixe et pour la part variable;

Madame le Maire présente au Conseil les différents scénarios établis par le bureau d'études pour les coûts de raccordement au réseau d'assainissement, d'une part, et pour le montant des parts fixe et variable de l'assainissement collectif.

Le Conseil demande une analyse plus approfondie de la part du bureau d'études, aussi ce point n'est pas délibéré et il sera présenté à nouveau lors de la prochaine séance.

## 6) 2ème tour des élections municipales du 28 juin 2020

Le planning de la tenue du bureau de vote des élections municipales du 28 juin 2020 a été établi. Il sera affiché en mairie la veille du scrutin.

### **Informations:**

- Présentation, à titre d'information, aux membres du Conseil Municipal, de l'offre de financement de la Caisse d'Epargne, reçue tardivement, pour les travaux d'assainissement. La prochaine séance du Conseil Municipal, est prévue mardi 16 juin 2020, pour valider l'offre d'emprunt.
- L'agent de l'ONF, Monsieur BOLLIET nous informe qu'une partie des épicéas de la parcelle n° 12 sont atteints par le Scolyte. Pour des raisons sanitaires, ils devront être coupés, car la maladie progresse rapidement. La scierie DUCRET propose un prix de 38 € pour les arbres verts, et 5 € pour les arbres secs.

La séance est levée à 23h45

Le Maire, Marie Christine Cuturier

Mamor



